



CONSEIL MUNICIPAL du 20 avril 2022

RAPPORT DE PRESENTATION

Délibération n°02

Objet : Approbation du Compte Administratif 2021

Rapporteur :

Mme Marie-Martine
SALLES, 1^{ère} adjointe
au Maire

Dossier suivi par :

Mme Catherine BLOT,
Directrice des Finances

Commission municipale :

Administration
Générale, Finances et
Ressources Humaines

Conformément à l'Article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à l'instruction budgétaire M14, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire et du compte de gestion établi par le comptable public. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, doit être annexée au compte administratif.

Par ailleurs, l'arrêté des comptes permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement, dont ce dernier arrêtera le montant des restes à réaliser, à reporter au budget supplémentaire.

Les dépenses maîtrisées depuis plusieurs exercices permettent de stabiliser l'épargne qui couvre le remboursement de la dette.

Pour la deuxième année consécutive, les équilibres financiers sont assurés, l'épargne montre une amélioration de plus de 2 000 000 €. Pour rappel, elle était nettement déficitaire en 2019.

RESULTATS DE CLOTURE 2021

Le compte administratif 2021, dont la représentation globale vous est proposée ci-dessous présente les résultats suivants :

RESULTATS DE CLOTURE 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	24 897 925.33 €
Recettes de l'exercice	26 401 214.12 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>1 503 288.79 €</i>
Excédent reporté N-1	200 708.77 €
Résultat cumulé de fonctionnement	1 703 997.56 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	4 970 001.12 €
Recettes de l'exercice	10 034 372.25 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>5 064 371.13 €</i>
Excédent reporté N-1	-348 699.40 €
Résultat cumulé d'investissement (<i>avant restes à réaliser</i>)	4 715 671.73 €
Restes à réaliser d'investissement en Dépenses	884 935.59 €
Restes à réaliser d'investissement en Recettes	212 675.69 €
Sous Total solde des restes à réaliser	-672 259.90 €
Résultat cumulé d'investissement (<i>après restes à réaliser</i>)	4 043 411.83 €
RESULTAT GLOBAL avant restes à réaliser	6 419 669.29 €
RESULTAT GLOBAL après restes à réaliser	5 747 409.39 €

La vue d'ensemble des résultats du compte administratif 2021 affiche des excédents identiques aux résultats du compte de gestion établi par le comptable public. A la clôture de l'exercice, le résultat global toutes sections confondues arrête un excédent de **5 747 409.39 €** après restes à réaliser.

Les résultats se décomposent comme suit dans les deux sections :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 25/04/2022
 Reçu en préfecture le 25/04/2022
 Affiché le 26/04/2022
 ID : 077-217701226-20220420-DEL_20AVR22_2-DE

Le résultat de l'exercice dégagé est établi à hauteur de **1 503 288.79 €** entre les dépenses et les recettes, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté N-1 de **200 708.77 €**, soit un résultat cumulé de **1 703 997.56 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le solde d'exécution entre les dépenses et les recettes est établi à hauteur de **5 064 371.13 €**, auquel il est déduit le déficit reporté **-348 699.40 €**. A fin 2021, le résultat cumulé hors restes à réaliser est de **4 715 671.73€**.

Les restes à réaliser 2021, c'est-à-dire les engagements non mandatés sur l'exercice et à reporter en N+1, s'élèvent en dépenses à **884 935.59 €** et en recettes à **212 675.69 €**, soit un solde net de **-672 259.90 €**.

Après prise en compte des restes à réaliser indiqués ci-dessus, le résultat définitif d'investissement affiche un résultat cumulé de **4 043 411.83 €**.

Conformément à l'instruction comptable M14, le résultat du compte administratif cumulé est affecté lorsqu'il est positif en priorité, en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

REALISATION BUDGETAIRE

Les taux de réalisation des dépenses et des recettes, s'établissent en 2021 comme suit :

- Section de Fonctionnement : 97.26 % en dépenses et 103.26 % en recettes
- Section d'Investissement avec reports : 50.01 % en dépenses et 95.83 % en recettes.

Une épargne positive

DEPENSES DE L'EXERCICE	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Epargne Brute	6076363,00	1 191 433,48	3 250 466,68	2 376 873,62
Remboursement de la dette	1199893	1 202 965,46	1 035 046,86	681 552,82
Epargne nette après remboursement de la dette	4876471	-11 531,98	2 215 419,82	1 695 320,80
Cessions	5214060	501 364,67	61 205,00	70 900,00
Epargne nette hors cessions et hors excédent	-337589	-512 896,65	2 154 214,82	1 624 420,80

Il est présenté une nouvelle fois dans le rapport du Compte administratif un bilan objectif des épargnes dégagées par la commune. Ce tableau permet

une analyse par étape des épargnes affichées par Combs-la-Ville.

Sans pression fiscale supplémentaire, l'épargne nette 2021 (hors cessions), soit l'épargne dont dispose la collectivité après le remboursement de sa dette reste positive malgré le contexte de crise que nous traversons.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté) s'élèvent en 2021 à 26 389 442.32 € contre 27 008 151.01 € pour 2020. Cette diminution est principalement la conséquence de la crise sanitaire, en effet les recettes avaient été soutenues en 2020, par des mesures exceptionnelles.

➤ Les Atténuations de charges

Envoyé en préfecture le 25/04/2022
 Reçu en préfecture le 25/04/2022
 Affiché le 26/04/2022
 ID : 077-217701226-20220420-DEL_20AVR22__2-DE

Les atténuations de charges regroupent les recettes perçues au titre des remboursements des indemnités journalières induites des périodes d'arrêt maladie des agents. La recette en nette diminution d'un peu plus de 23 % par rapport à 2020, pour un montant de 761 253.30 €, est due notamment à la reprise de l'activité et à la baisse du nombre d'arrêt maladie.

➤ Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Ces recettes proviennent des différents services rendus aux usagers par la Ville, (accueil de la petite enfance, restauration scolaire, activités-périscolaires, activités en direction de la jeunesse, activités culturelles, etc....) et quelques produits liés aux droits d'occupation du domaine public.

Malgré un contexte sanitaire encore difficile, l'activité en 2021 affiche une reprise, et un produit en hausse de 34.10 % par rapport à 2020.

Compte	Objet de la recette	CA 2020	CA 2021	Variation en %
70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	21 399,00	23 605,00	10,31%
70312	REDEVANCES FUNERAIRES	4 376,75	439,25	-89,96%
70321	DROITS DE STATIONNEMENT ET LOCATION VOIE PUBLIQUE	7 161,55	19 895,41	177,81%
70323	REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	47 188,45	92 667,44	96,38%
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	25 000,00	7 379,66	-70,48%
704	TRAVAUX	794,01	437,16	-44,94%
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	48 875,87	50 475,09	3,27%
70631	A CARACTERE SPORTIF	35 062,21	35 049,13	-0,04%
70632	A CARACTERE DE LOISIRS	10 201,16	6 099,70	-40,21%
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL	393 877,76	464 845,50	18,02%
7067	REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	868 293,21	1 135 372,74	30,76%
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	166,20	146,40	-11,91%
7082	COMMISSIONS	1 832,36	2 337,83	27,59%
70873	PAR LES CCAS	58 167,40	50 831,09	-12,61%
70876	PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	31 237,89	204 979,93	556,19%
70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES	75 636,75	100 796,91	33,26%
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	29 742,15	29 374,68	-1,24%
TOTAL		1 659 012,72	2 224 732,92	34,10%

➤ Le produit des Impôts et Taxes

Le chapitre des impôts et taxes a atteint la somme de 16 745 279.05 € en 2021 contre 16 603 507.18 € l'année précédente, soit + 0.85 %.

Les recettes fiscales regroupent notamment la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB), la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Ces produits fiscaux qui constituent la 1^{ère} ressource de la commune progressent de 1.26% en un an et bénéficient de la croissance des bases d'impositions.

La taxe sur les droits de mutation est en légère baisse de 2.26 %, passant d'une recette de 1 290 790.45 € en 2020 à 1 261 595.35 en 2021.

Compte	Objet de la recette	CA 2020	CA 2021	Variation en %
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	14 641 558,00	14 825 504,00	1,26%
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	42 721,00	22 340,00	-47,71%
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION			
73223	FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMM ET INTERC	391 654,00	388 753,00	-0,74%
7328	AUTRES FISCALITES REVERSEES	8 198,00		-100,00%
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	162 826,73	175 531,80	7,80%
7353	REDEVANCE DES MINES	0,00	0,00	
7368	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	65 759,00	71 554,90	8,81%
7381	TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	1 290 790,45	1 261 595,35	-2,26%
TOTAL		16 603 507,18	16 745 279,05	0,85%

➤ Les dotations et participations

Le chapitre des dotations et participations représente près de 22.28 %, contre 24,57 % des recettes réelles de fonctionnement en 2020, pour un réalisé de 5 924 127.48 € en 2021.

La recette perçue pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) a été majorée pour la ville, tandis que la Dotation forfaitaire et la DNP sont toujours en baisse.

	2020	2021	Différence
DGF	3 121 299,00	3 004 615,00	-116 684,00
DSU	719 837,00	732 119,00	12 282,00
DNP	105 151,00	94 636,00	-10 515,00
			-114 917,00

Le tableau ci-dessous décrit par nature l'exécution budgétaire :

Compte	Objet de la recette	CA 2020	CA 2021	Variation en %
7411	DOTATION FORFAITAIRE	3 121 299,00	3 004 615,00	-3,74%
74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	719 837,00	732 119,00	1,71%
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	105 151,00	94 636,00	-10,00%
744	FCTVA	63 015,81	480,25	-99,24%
745	DOTATION SPECIALE AU TITRE DES INSTITUTEURS	2 808,00	2 808,00	0,00%
7462	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION			
74718	AUTRES	106 144,61	157 109,49	48,01%
7472	PARTICIPATIONS REGION		5 000,00	
7473	DEPARTEMENTS	96 710,80	116 422,59	20,38%
74748	PARTICIPATIONS AUTRES COMMUNES	5 000,00	5 000,00	0,00%
74751	GFP DE RATTACHEMENT			
7478	AUTRES ORGANISMES	2 015 291,64	1 304 960,11	-35,25%
7482	COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADD ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE PEREQUATION DE LA TAXE	238,00	1 143,00	100,00%
74832	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	5 459,74	5 460,89	0,02%
74834	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	14 563,00	464 326,00	3088,40%
74835		342 128,00	29 290,00	-91,44%
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	4 020,00		-100,00%
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	36 390,00		-100,00%
7488			757,15	
TOTAL		6 638 056,60	5 924 127,48	-10,76%

➤ Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante correspondent essentiellement aux loyers tirés du patrimoine communal, et charges y afférents. Ils ont atteint un volume de recettes de 325 869.65 € en 2021 contre 300 741.22 € en 2020.

➤ Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent à la somme de 408 179.68 € et sont composés :

Des produits des cessions d'immobilisations de 2 parcelles, de matériel et d'un camion, qui s'élèvent à 70 900 € contre 61 205 € en 2020.

Des produits exceptionnels sur opérations de gestion qui s'élèvent à 337 279.68 € et qui correspondent aux écritures d'apurement de rattachements sur exercices antérieurs, à un remboursement de gaz, dû à la faible consommation en 2020. Ainsi qu'à des pénalités perçues au titre d'une mise en demeure adressée à la Société Française du Radiotéléphone (SFR) après une défaillance de la messagerie.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent en 2021 la somme de 24 012 568.70 € contre 23 757 684.33 € en 2020, en augmentation de 254 884.37 €, et sont réalisées à 96.95 % du budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives, votés pour l'exercice 2021.

Envoyé en préfecture le 25/04/2022
 Reçu en préfecture le 25/04/2022
 Affiché le 26/04/2022 
 ID : 077-217701226-20220420-DEL_20AVR22_2-DE

DEPENSES DE L'EXERCICE		CA 2020	CA 2021	Variation en valeur	Variation en pourcentage
011	Charges à caractère général	5 073 124,89	5 115 381,37	42 256,48	0,83
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 612 212,66	16 908 218,01	296 005,35	1,78
014	Atténuation de produits	137 127,00	169 737,00	32 610,00	19,21
65	Autres charges de gestion courante	1 618 143,01	1 548 128,04	-70 014,97	-4,33
66	Charges financières	228 000,00	192 810,48	-35 189,52	-15,43
67	Charges exceptionnelles	89 076,77	78 293,80	-10 782,97	-12,11
TOTAL DEPENSES REELLES		23 757 684,33	24 012 568,70	254 884,37	1,06

➤ Les frais du personnel

Ils constituent le premier poste de dépenses représentant près de 70 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La maîtrise des dépenses de personnel depuis 2019 est à souligner en considérant les augmentations qui découlent des réformes nationales, mais également du déroulement de la carrière (avancements de grade, la promotion interne du personnel...) et du GVT (glissement vieillesse technicité).

Les dépenses de personnel représentent 16 908 218.01 € contre 16 612 212.66 € en 2020, soit une hausse de 296 005.35 €. Cette hausse s'explique par la reprise progressive de l'activité après les différentes restrictions en 2020, mais également la hausse du SMIC et la revalorisation de l'indice de rémunération des premiers échelons des grades de catégorie C au 1^{er} octobre 2021.

➤ Les charges à caractère général

Envoyé en préfecture le 25/04/2022
 Reçu en préfecture le 25/04/2022
 Affiché le 26/04/2022
 ID : 077-217701226-20220420-DEL_20AVR22_2-DE

Les charges à caractère général représentent 19.86 % du budget total.

La maîtrise des charges de fonctionnement reste une nécessité, le chapitre 011 recense l'ensemble des charges à caractère général, et est réalisé en 2021 pour 5 115 381.37 €, soit un taux de réalisation de 94.64% et 289 561.94 € de moins par rapport au budget prévu. Cette diminution est de nouveau liée à la baisse d'activités dû au contexte sanitaire difficile et encore présent en 2021.

➤ Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante diminuent également, passant d'une réalisation de 1 618 143 € en 2020 à 1 548 128.04 € en 2021.

➤ Les charges financières

En 2021, le chapitre des frais financiers lié à la dette s'élève à 192 810.48 € contre 228 000 € en 2020 et a diminué de – 35 189.52 €.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3 711 197.14 €.

Elles sont constituées du remboursement de la dette et autres remboursements assimilés (684 453.18 €), ainsi que des dépenses d'équipements liées aux travaux et aux acquisitions.

Les dépenses d'équipements s'élèvent au compte administratif à 2 929 771.12 €.

Les travaux et les achats d'équipements suivants ont été exécutés sur l'exercice 2021 :

- 741 429.60 € réalisés pour les opérations de voirie, d'aménagements des espaces urbains, d'espaces verts.
- 172 414.06 € d'équipements pour les services.
- 100 060.25 € en acquisition de logiciels, de matériels de bureau et informatique.
- 80 048.48 € d'achat de véhicules.
- Les travaux de l'accueil de Loisirs Le chêne pour 548 057.63 €
- Divers travaux dans les écoles pour 116 590.04 €
- 83 132.43 € pour les Aires de jeux
- Divers travaux dans les gymnases pour 126 133.62 €
- 249 005€ d'Attribution de compensation au profit de GPS pour le financement des dépenses d'investissement liée à la compétence « éclairage public » transférée.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement, hors opérations de gestion active de la dette, et sans affectation des résultats, s'élèvent en 2021 à 7 901 983.44 €, elles sont constituées de :

➤ Les ressources propres d'origines externes

Le montant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) perçu s'élève à 902 705.48 € et la taxe d'aménagement à 485 966.79 €.

➤ Excédent de fonctionnement 2020 capitalisé

Une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 a été affecté au besoin de la section d'investissement pour la somme de 3 524 472.76 €.

➤ Les subventions d'investissement 2021

Les subventions d'investissement font partie des ressources d'investissement nécessaires au financement des projets de la commune. Sur cet exercice comptable, la somme perçue s'élève à 984 078.86 €.

➤ Les emprunts nouveaux

La ville mène une politique active de la gestion de sa dette et a mené au cours des années 2019/2020, une opération de renégociation de 70% de ses emprunts.

En 2021, la commune a conclu un emprunt de 2 000 000 €. Sa dette arrêtée au 31.12.2021, est relativement sûre (classée sans risque à 100 %), coûte peu chère (taux moyen 1.36%) et s'établit comme suit :

- Une dette globale de l'ordre de 14 207 822.40 €.
- Une dette par habitant de 646.78 €, inférieure à la valeur de la strate de 1 011 € en 2020.
- Le ratio de désendettement, soit le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute se fixe au compte administratif **autour de 5 ans et demi.**

Telles sont les grandes lignes du compte administratif 2021 en vue de son adoption au conseil municipal du 20 avril 2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Le Maire

Guy GEOFFROY